



COMPTE RENDU

SEANCE du 9 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 9 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Pierrette LUCHE, Philippe ADER, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Alain LAUZIERE, Sébastien DELMOTTE, Thierry GIRONI, Bernadette RODRIGUES.

Membres absents excusés : Franck LAPEYRERE.

Secrétaire de séance : Bernadette RODRIGUES.

Approbation du compte-rendu de la séance 26 février

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation compte gestion commune 2017

Les comptes de 2017 établies par la trésorière sont présentés. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil valide cette décision par délibération n°07.

Vote compte administratif 2017 budget communal

Le compte administratif conforme aux écritures du compte de gestion est présenté par le 1^{er} adjoint, et voté à l'unanimité (abstention du maire), selon le tableau ci-après :

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



FONCTIONNEMENT			réalisé	FONCTIONNEMENT			réalisé		
dépenses				recettes					
011	charges caractère général		46 533,63	70	produits de service		8 060,00		
012	charges personnel		52 865,44	73	impôts taxes		102 620,45		
65	autres charges de gestion		60 113,18	74	dotations participations		75 130,35		
66	charges financières		4 304,25	75	autres produits		11 476,92		
014	atténuation produits		7 336,09	76	produits financiers				
68	provisions		0,00	77	produits exceptionnels		700,00		
042	opération ordre		2 035,00	013	atténuations de charge		534,58		
	VNC immo		0,00	042	opération ordre		0,00		
TOTAL			173 187,59	TOTAL			198 522,30		
INVESTISSEMENT			RAR	réalisé	INVESTISSEMENT			RAR	réalisé
dépenses					recettes				
001	résultat reporté			27 096,77	001	résultat reporté			
13	subventions d'investissement				10	dotations et fonds concours		15 819,79	
16	remboursement dette			5 019,20	1068	affectation résultat		27 096,77	
20	immo. Incorporelles				13	subventions investissement		7 118,34	
204	fonds de concours				024	cessions			
21	immo. Corporelles			33 895,16	16	emprunts/cautionnement			
23	immo. en cours				040	opération ordre		2 035,00	
040	opération ordre			0,00	041	opération patrimoniale		0,00	
041	terrain voirie			0,00		cession		0,00	
	moins value cession				TOTAL			0	52 069,90
TOTAL			0	66 011,13	TOTAL			0	52 069,90

Décision validée à l'unanimité moins une voix par délibération n°08.

Affectation du résultat 2017 commune

Elle est effectuée selon les chiffres suivants:

Résultat exercice 2017 :	25 334,71 €
Excédent reporté :	34 355,31 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	59 690,02 €
Déficit d'investissement :	13 941,23 €

Affectation de 13 941,23€ (article 1068)

Déficit reporté à l'investissement de 13 941,23 € (article 001)

Résultat reporté en fonctionnement 45 748,79 € (article 002)

Décision validée à l'unanimité par délibération n°09.

Vote des taux 2018

Après examen, le conseil décide de reconduire à l'identique les taux votés en 2017, soit :

- 12,78% pour la taxe d'habitation
- 22,86% pour le foncier bâti
- 83,33% pour le foncier non bâti

Pour un produit global attendu de 88 880€.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°10.

Vote du budget primitif 2018 commune

Voir tableau ci-après.

FONCTIONNEMENT			Prévisions	FONCTIONNEMENT			Prévisions
dépenses				recettes			
011	charges caractère général		54 250	70	produits de service		7 900
012	charges personnel		47 650	73	impôts taxes		102 880
014	atténuation de produits		7 500	74	dotations participations		71 590
65	autres charges de gestion		63 505	75	autres produits		11 190
66	charges financières		5 300	76	produits financiers		0
67	charges exceptionnelles			013	atténuations de charge		0
042	opération ordre		2 035	042	opération ordre		5 000
022	dépense imprévue		1 000	77	libéralités		500
023	virement section investi		63 568	002	excédent reporté		45 748
TOTAL			244 808	TOTAL			244 808

INVESTISSEMENT			RAR	Prévisions	INVESTISSEMENT			RAR	Prévisions
dépenses					recettes				
001	résultat reporté			13 941	001	résultat reporté			
10	reprise taxe aménag.				021	virement section fonct.		63 568	
16	remboursement dette			7 840	10	dotations et fonds concours		13 060	
16	emprunt			30 000	1068	affectation résultat		13 941	
20	immo. incorporelles			700	13	subventions investissement		7 890	
21	immo. corporelles			43 623	024	cessions			
020	dépenses imprévues				16	emprunts/caution		610	
23	immo. en cours				040	opération ordre			
040	opération ordre			5 000		amortissement PLU		2 035	
TOTAL			0	101 104	TOTAL			0	101 104
avec restes à réaliser				101 104					101 104

Décision validée à l'unanimité par délibération n°11.

Prise en charge du compte personnel de formation

Suite à la publication du décret du 6 mai 2017, la collectivité doit se positionner pour la prise en charge des frais de formation des personnels liés au compte personnel d'activité. Ces formations correspondent à des besoins formulés par les agents hors formation CNFPT liées au poste dans la collectivité. Il s'agit de formation dans le cadre de reconversions professionnelles.

Après discussion, le conseil valide les montants de prise en charge suivants :

Coût horaire de 30€

Plafond par action de formation de 2 400€

Pas de prise en charge des frais de déplacement.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°12.

Transfert gestion aire de grand passage

Les statuts de la communauté d'agglomération, modifiés à la suite de la fusion entre les communautés du Grand Auch et Cœur de Gascogne, et entérinés par arrêté préfectoral du 24/08/2017, précisent l'étendue de la compétence d'accueil des gens du voyage.

Ainsi, l'aire de grand passage a été transférée par la commune d'Auch à la communauté d'agglomération.

Comme pour tout transfert, l'impact financier lié à l'exercice de ces nouvelles attributions a vocation à être compensée, soit par la modulation de l'attribution de compensation (AC), soit par du transfert de fiscalité. L'évaluation des charges transférées a été déterminée par la CLETC prévue à l'article 1609 nonies C du CGI, qui s'est réunie le 6 mars 2018. Cette évaluation se traduit par une modification de l'AC de la commune d'Auch seule impactée :

Commune	AC 2016	AC 2017 (130 jours de transfert)	AC 2018 (360 jours de transfert)
AUCH	-1 636 347,01€	-1 638 448,83€	-1 642 264,43€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'évaluation proposée par la commission locale d'évaluation des transferts de charges et sa traduction sur l'attribution de compensation 2018 de la commune d'Auch.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°13.

Renouvellement CUI

M. le maire indique que l'agent actuellement en CUI va voir son contrat s'arrêter au 30 avril prochain. Il souhaiterait renouveler ce contrat, sur la base du CDD aidé (parcours emploi compétences). Après prise de contact avec Pôle Emploi, il précise que cet emploi pourrait être aidé à hauteur de 60% pour la durée de ce 2^{ème} CDD (1 an), pourvu que ce contrat soit suivi d'une embauche définitive de l'agent.

Il demande au conseil de se positionner sur ce point.

Ce dernier valide le renouvellement pour une durée supplémentaire de 1 an, et autorise le maire à signer le contrat correspondant.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°14.

Cérémonie citoyenne

M. le maire rappelle que M. Bonis partira de la collectivité (retraite) le vendredi 4 mai 2018. A cette occasion, il propose de convier les jeunes qui ont atteint l'âge de la majorité à participer à la cérémonie citoyenne, et de leur remettre officiellement leur 1^{ère} carte d'électeur. Cette proposition est retenue par les membres du conseil.

Extinction éclairage public

M. le maire indique que l'éclairage public est éteint sur la tranche 23h-6h depuis le 14 mars dernier.

Journée citoyenne

Cette journée se déroulera cette année le samedi 26 mai.

Eté jeunes Chantiers Loisirs 2018

Ils se dérouleront cette année en semaine 30, et la commune accueillera aussi les jeunes de Castillon-Massas.

Séance levée à 20h30